Des voix: Bravo!

M. Clark: Nous appliquerons cette politique de non-remplacement et nous ferons appel aux fonctionnaires canadiens pour qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes. Il en résultera une réduction de la taille et des frais de l'administration fédérale. Deuxièmement, nous introduirons dans le fonctionnement du gouvernement et du Parlement des méthodes de contrôle des coûts dont le besoin se fait sentir depuis beaucoup trop longtemps. Nous appliquerons le système du budget zéro dans toute l'administration du Canada. Nous allons redonner à la Chambre des communes—le Parlement a été créé pour représenter et protéger les intérêts de tous les Canadiens—le pouvoir de contrôler les dépenses du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je ne siégeais pas à la Chambre à l'époque mais je me souviens d'un des premiers points qui figuraient au programme du gouvernement Trudeau lorsqu'il a été élu, pour la première fois, en 1968. Il a forcé le Parlement à adopter une mesure en 1969. J'emploi le mot «forcé» délibéremment parce que, pour la première fois dans l'histoire de la tradition parlementaire britannique, le gouvernement a modifié les règles du Parlement en invoquant la clôture.

Des voix: Quelle honte!

M. Clark: Il a fait cela, Votre Honneur, dans un seul but, soit d'enlever à la Chambre des communes le pouvoir de contrôler les dépenses du gouvernement.

M. Chrétien: Ce n'est pas vrai.

M. Clark: C'est absolument vrai, il suffit de consulter les comptes rendus. Étant donné qu'il a fallu au gouvernement Trudeau moins d'un an pour démolir des principes établis au fil des siècles, nous avons l'intention, si nous formons le prochain gouvernement, d'accorder la plus grande priorité à des réformes qui permettront au chef de l'opposition d'alors—je ne sais pas si c'est le député de Mount Royal qui occupera ce poste ou s'il se désistera devant la longue file d'aspirants chefs qui se forme déjà derrière lui—de choisir deux ministères dont les prévisions seront examinées sans limite de temps. Le choix se fera une fois toutes les prévisions établies de sorte qu'on les dressera en s'attendant justement à ce genre d'examen minutieux qui est la seule garantie d'un gouvernement responsable.

Des voix: Bravo!

M. Clark: L'autre principe que nous suivrons pour parvenir à des restrictions qui en soient, c'est de veiller que le gouvernement n'intervienne plus indûment dans certains secteurs. J'ai parlé tout à l'heure de Petro-Canada. C'est un bon exemple de ce qui peut se produire quand le gouvernement se mêle d'affaires qui ne le regardent pas. Elle lui permet d'avoir un œil sur l'industrie pétrolière à ce qu'on prétend. Je ne serais pas étonné que d'autres sociétés concurrentes de Petro-Canada—et notamment depuis que cette société prend de plus en plus d'ampleur—soient moins disposées à livrer des renseignements

Budget-M. Clark

de nature confidentielle à une société dont ils savent qu'elle est un jour organe gouvernemental de régulation et le lendemain société concurrente. Je ne serais pas surpris que cela se solde négativement et aboutisse à couper les ponts, ce que l'Office national de l'énergie a déjà fait. C'est en relation avec l'affaire Petro-Canada.

M. Chrétien: Les Français, les Anglais, les Néerlandais, ils en ont tous. Mais vous vivez au XVI° siècle.

M. Clark: Le ministre des Finances nous dit que la politique gouvernementale s'explique par le fait que d'autres pays ont eux aussi des sociétés pétrolières.

M. Chrétien: Mais oui.

M. Clark: D'autres pays ont des moussons, d'autres ont des polices d'État, d'autres pratiquent la censure et ainsi de suite. Ce n'est pas parce que d'autres pays font une chose que nous devons forcément leur emboîter le pas.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le gouvernement devrait prendre ses décisions en se basant non pas sur ce qui est avantageux pour d'autres pays mais sur ce qui est bon pour notre pays, le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Il v a deux autres raisons. Je ne parlerai pas en détail de toute la question de Petro-Canada. Il est dangereux pour le gouvernement de vouloir intervenir dans l'économie privée. Il y a en effet conflit d'intérêt quand un gouvernement possède une société et fixe par ailleurs les régles régissant toutes les autres. Cela apparaît très clairement dans la question des règlements relatifs aux terres septentrionales, que l'on a tout simplement décidés de modifier pour avantager de façon notoire la société gouvernementale. C'est comme si l'une d'entre nous dont le fils joue à la balle molle ou au baseball ou la fille au hockey-comme à Barrie et c'est normal-devait arbitrer le match, ne croyez-vous pas que de nombreux parents et joueurs vous soupconneraient de favoritisme? C'est exactement le cas ici. Nous en voyons la preuve puisque on a modifié la réglementation relative aux territoires du Nord afin explicitement de conférer un avantage spécial à la compagnie qui appartient au gouvernement.

Des voix: Honteux!

M. Clark: Nous avons vu l'autre jour à la Chambre un autre exemple de conflit d'intérêts. Il s'agit d'un conflit d'intérêts d'un genre parfaitement odieux parce qu'il a mis dans une position très délicate un éminent et distingué serviteur de l'État. Je veux, bien sûr, parler du sous-ministre des Finances qui est tenu de par la loi de faire partie du conseil d'administration de la Société Petro-Canada. On l'a en effet mis dans la position odieuse de savoir ce qu'allait faire Petro-Canada au moment ou il aurait pu être mis au courant du budget. On ne devrait pas mettre un fonctionnaire canadien dans une position pareille. Le ministre paraît nerveux. Je lui demander de vérifier...